

ASSURANCES

GRANDE EXPANSION DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE

Tout indique que si les grèves sont évitées et si les matières premières requises peuvent être obtenues, l'année 1920 brisera tous les records dans l'industrie canadienne de l'automobile. Le marché étranger est invitant et la demande domestique pour les automobiles est sans précédent. Ces faits intéressent particulièrement les compagnies d'assurance opérant au Canada, car l'industrie manufacturière d'automobiles comme toute autre importante industrie est inséparablement liée aux affaires d'assurances. Il y a dix ans, cette industrie était relativement inconnue dans le Dominion où il n'y avait que 5,000 automobiles en circulation. Aujourd'hui, le Canada possède plus de 300,000 autos, soit une machine par 25 personnes, ce qui est une proportion relativement favorable en regard de celle des Etats-Unis qui est d'un auto pour 18 personnes. Il y a quelques années le revenu des compagnies en primes d'assurance pour l'automobile était presque insignifiant. En 1910, les primes pour l'assurance-automobile au Canada s'élevaient à moins de \$100,000. En 1919, ces primes dépassaient \$2,250,000. L'assurance-automobile devient donc une des lignes fondamentales d'assurance du pays. Les affaires d'assurances de ce genre se développeront en proportion des explications qui seront fournies des bénéfices qu'on tire des polices de cette sorte et en autant que les propriétaires d'autos en comprendront les avantages, car la plupart d'entre eux, même aujourd'hui ne savent pas apprécier le fait qu'une police d'assurance d'automobile leur permet de couvrir un hasard inconnu par une charge fixe sous forme de paiement d'une prime très modérée.

Une des grandes erreurs commises par les compagnies est le morcelage des risques et l'offre de plusieurs polices répondant à chacun des risques, au lieu d'une seule les englobant tous.

Les risques divers

L'assurance de responsabilité est la plus importante de toutes. Elle assume la responsabilité de l'année en l'indemnisant contre la perte en raison de la responsabilité qui lui est imposée par la loi des dommages pour injures corporelles subies accidentellement par une ou plusieurs personnes. Les limites ordinaires d'une police de responsabilité sont \$5,000 pour torts physiques causés à une personne et \$10,000 pour plus d'une personne, torts résultant d'un accident. Des limites plus éle-

vées peuvent être obtenues moyennant une prime additionnelle.

L'assurance pour dommages à la propriété assume la responsabilité de l'assuré pour dommages causés par son auto à la propriété d'autres personnes. La limite ordinaire de cette assurance est \$1,000.

L'assurance pour collision rembourse l'assuré pour les dépenses de réparation pour dommages causés à l'auto de l'assuré comme résultat d'une collision avec un autre objet, soit mouvant, soit stationnaire.

L'assurance-feu couvre la perte monétaire pour dommages causés par le feu à l'auto pour quelque cause que ce soit, en n'importe quel lieu.

L'assurance contre le vol, comme son nom l'implique, couvre l'assurance pour la perte subie en raison du vol de son auto.

L'assurance de transport est vendue de pair avec l'assurance-feu et paye l'assuré pour perte ou dommage à son auto tandis qu'il est transporté par le chemin de fer ou par eau.

Les primes sont modérées et varient suivant la force et l'âge de l'auto, aussi bien que suivant la localité où il circule.

Il n'y a pas de raison pour qu'un propriétaire d'auto achète une de ces assurances et pas l'autre. Il a besoin de toutes. C'est une mauvaise politique d'affaires que d'acheter ou de vendre une police d'assurance ne couvrant pas tous les risques énumérés ci-dessus.

LES TAUX D'INTERET ET LA SPECULATION

(Suite de la page 63.)

Le fait que la réserve de la Federal Reserve Bank est tombée la semaine dernière à 43.7 pour cent, démontre l'impérieuse nécessité de réduire les prêts non-essentiels. La circulation de la Federal Reserve fait voir pour la première fois depuis longtemps une diminution, puisque le total n'a pas tout à fait atteint \$3,000,000,000.

La proportion de la réserve d'or de la Federal Reserve, par rapport aux billets émis, est de 49.5 pour cent, soit seulement 9.5 pour cent au-dessous de la réserve légale, qui est de 40 pour cent. La réserve d'or par rapport à la circulation nette se présente à 42.4 pour cent, alors que le minimum légal est de 40 pour cent. Le problème pour les banques consiste donc à diminuer les prêts pour fins spéculatives, sans mettre des entraves au commerce et sans diminuer la production.